



Accès à la formation - Prérequis :

- Être titulaire d'un certificat attestant le niveau de formation médicale de niveau I
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.



Délai d'accès :

Une semaine avant le début de la formation.



Dates : Nous consulter



Durée de la formation :

7 heures



Horaires :

Du lundi au vendredi
9h00-12h30 / 13h30-17h00



Effectif prévu : De 10 à 16

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Remise à jour des compétences des personnels désignés pour : dispenser les soins médicaux d'urgence

CONTENU DE LA FORMATION

UV-PSC 1 :

- Apprentissage des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime.

UV-HPR :

- **HPR 1** Prévention des risques professionnels maritimes,
- **HPR 2** Hygiène :
 - Hygiène individuelles et collective
 - Prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord
- **HPR 3** Prévention des risques spécifiques (noyade, coups de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques ...)

UV – AMMCT 1 :

- Aide médicale en mer – consultation télé médicale de niveau 1
Procédures d'aides médicales en mer et de téléconsultation d'urgence.
- Utilisation de la dotation médicale et guides médicaux à bord
- Préparation d'une évacuation sanitaire



Responsable pédagogique :

Bruno CRIADO

Personne à contacter :

Cécile SCIORELLA

€ **Tarifs :** Sur demande



Lieu principal de formation :

INSEIT

Espace Nikaia

11 Av. du Docteur Robini 06200 NICE

Tél : 04.97.18.11.33

inseit.formation@wanadoo.fr

www.inseit.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



METHODE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUES

En Présentiel

Formation théorique et pratique (Apport de connaissances, exercices pratiques, simulations, formation pratique embarquée ...).

EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

C'est la participation active à tous les modules qui permettra la délivrance des attestations par les différents intervenants validant que le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise au code STCW